



Les pirates de
MOYEMBRIE

CONTRAT D'ENGAGEMENT DES ADHÉRENTS DES PIRATES & DRAGEONS DE MOYEMBRIE



LES DRAGEONS
DE MOYEMBRIE

--> À retourner à Joslene Reekers, 104 boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil

Entre le-la ou les adhérent-e(s) de l'AMAP	Et la présidente de l'association O.G.F.M.
Nom et prénom	Eric de Villeroché
Adresse	17, route de Moyembrie 02380 COUCY LE CHÂTEAU AUFFRIQUE
Mobile (ou fixe)	Tél. 03 23 52 73 29 / Fax 03 23 52 19 51
Adresse e-mail	amapmoyembrie@gmail.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amap (disponible sur demande ou auprès du réseau Amap Île-de-France), à savoir :

Engagements de l'adhérent	Engagements du maraîcher partenaire
<ul style="list-style-type: none"> • pré-financer la production • assurer au moins 4 permanences et se rendre au moins 1 fois à la ferme pendant la saison d'engagement, • gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et ses absences (vacances...) aux distributions, • participer aux réunions de bilan et d'organisation (2 à 4 fois par an) • signer et respecter la charte des Pirates attachée en annexe 	<ul style="list-style-type: none"> • livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa ferme, • donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement, • être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

NB. La ferme de Moyembrie est une association d'insertion et non pas strictement parlant une Amap.

ENGAGEMENTS COMMUNS

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique : seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

LA PART DE LA RÉCOLTE HEBDOMADAIRE

Du 1er février 2017 au 31 janvier 2018 soit 53 paniers distribués

Le planning de la récolte est disponible sur le lieu du partage. Le nombre de variétés des légumes (7 au moins) pourra varier et le poids également (au moins 5 kg) pour un panier complet, en fonction de la nature des légumes proposés et de la saison.

PRIX DU PANIER ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Panier complet au prix de 19 €, soit un total de **1007 €** du 1/2/17 au 31/1/18
- Demi-panier au prix de 9,50 € soit un total de **503,50 €** du 1/2/17 au 31/1/18

AIDE : établissement du montant en six chèques

- 1 panier** $\bigcirc 1007 : 6 = (5 \times 168) + (1 \times 167)$
- 1/2 panier** $\bigcirc 503,50 : 6 = (5 \times 84) + (1 \times 83,50)$

Soit un total pour la saison, tout compris de€, réglés en 6 chèques (max) établis à l'ordre de « OG Ferme de Moyembrie »

Ces chèques seront encaissés tous les deux mois (le 1er février, le 5 avril, le 7 juin, le 2 août, le 4 octobre et le 6 décembre 2017)

Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 01 février 2017
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 05 avril 2017
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 07 juin 2017
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 02 août 2017
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 04 octobre 2017
Chèque n°	tiré sur	montant :	Qui sera remis le 06 décembre 2017
		TOTAL :	

PARTAGE DES RÉCOLTES

Les mercredis entre 18h00 et 19h30, au Jardin d'Alice, 19 rue Garibaldi, 93100 Montreuil, adresse susceptible de changer au cours de la saison, les adhérents en seront prévenus à l'avance. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Montreuil, le

Nom et signature de l'adhérent
de Moyembrie

Signature du représentant
de l'agriculteur

Signature d'un représentant
des Pirates/Dragons de Moyembrie